



Rénovation énergétique - Technicien - coordinateur (H/F/X)

Construction - Travaux | Energie - Environnement

Coordination et encadrement

Durée

1 an

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Diplôme

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Oui



Vous êtes chevronné ou chevronnée dans le monde de la construction ? L'énergie et les nouveaux matériaux font partie de vos préoccupations ? Alors devenez Technicien coordinateur en rénovation énergétique grâce à cette formation innovante !

Le Technicien coordinateur et la Technicienne coordinatrice en rénovation énergétique **élaborent des projets de rénovation répondant aux normes « bâtiment basse consommation »**. Isolation, énergie renouvelable, matériaux responsables... Ils gèrent les projets de rénovation dans leur ensemble, de la conception à la réalisation des travaux, en passant par le choix des matériaux. Ils veillent au respect des bonnes pratiques pour **garantir la qualité des rénovations ainsi que l'amélioration des performances énergétiques** des bâtiments.

Au cours de cette formation de coordination et d'encadrement, vous développerez toutes les compétences et apprendrez toutes les techniques nécessaires au métier de **Technicien coordinateur en rénovation énergétique** :

Réaliser l'examen physique du bâtiment : vous apprenez à analyser la typologie du bâtiment à partir des documents techniques afin de déterminer les techniques constructives utilisées, à identifier les usages du bâtiment en tenant compte du contexte climatique et géographique afin de déterminer les meilleures options de rénovations énergétiques, à procéder aux mesures de consommation d'énergie avec des outils agréés afin de qualifier et quantifier les désordres énergétiques ;

Elaborer le diagnostic énergétique : vous développez les compétences nécessaires en vue d'analyser les exigences du donneur d'ordre afin de les intégrer à la préparation du bilan énergétique, de compiler toutes les informations techniques et réglementaires afin de rédiger le bilan thermique, de restituer au donneur d'ordre le bilan énergétique qui présente les arguments techniques des solutions proposées ;

Construire la proposition de rénovation énergétique : vous apprenez à évaluer la faisabilité technique du projet de rénovation énergétique, à identifier les solutions techniques adaptées à la typologie du bâtiment en tenant compte de la réglementation en vigueur et des exigences du maître d'oeuvre afin de définir les matériaux et les techniques de mise en œuvre.

Présenter la proposition de rénovation énergétique : dans le cadre de cette formation, vous enrichissez vos connaissances afin de présenter à votre hiérarchie ou au maître d'œuvre le projet de rénovation énergétique détaillé en précisant les solutions, matériaux retenus, les coûts ainsi que les conditions de mise en œuvre;

Réceptionner et contrôler la fin du chantier : vous apprenez à contrôler la conformité d'un résultat du chantier, en fonction du cahier des charges et des besoins exprimés, à réaliser la facturation, à expliquer le suivi nécessaire au maître d'œuvre.

Alors si vous souhaitez vous perfectionner et donner une nouvelle jeunesse au bâti, rendez-vous dans l'un des Centres IFAPME qui propose cette

formation afin de vous y inscrire !

La pratique en entreprise est recommandée dans cette formation via le modèle de formation en alternance

(<https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance>) : ± 8h de cours généralement en horaire décalé et ± 30h de pratique en entreprise par semaine ; rémunérées.

Cette formation mène à un métier répertorié comme « Métier en pénurie » : la demande de main d'œuvre est supérieure au nombre de candidats, vous aurez donc de nombreuses possibilités d'emploi à la suite de votre formation.

Les demandeurs d'emploi peuvent notamment profiter

d'une prime Incitant+ (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-incitant+>) en fin de formation pour adultes,

ainsi que d'un assouplissement de certaines obligations (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#droit-assouplissement-allocation-insertion>) liées au statut de demandeur d'emploi/chômeur.

Cette formation a été développée dans le cadre du projet INTERREG V France-Wallonie-Vlaanderen RENOVALT (<https://www.renovalt.eu/>)

Interreg

France-Wallonie-Vlaanderen



UNION EUROPÉENNE
EUROPESE UNIE

RENOVALT

Débouché(s) métier(s)

Technicien / Technicienne en rénovation énergétique
 Consultant indépendant / Consultante indépendante en rénovation énergétique
 Employé / Employée dans une société du secteur de la construction

Débouché(s) future(s) formation(s)

Gestionnaire de chantier (<https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/gestionnaire-de-chantier>)

BIM Coordinateur (<https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/bim-coordinateur>)

Point(s) fort(s)

Métier en pénurie (nombreux emplois + prime et assouplissement pour demandeurs d'emploi) Travail en équipe ou en autonomie
 Travail au bureau et sur le terrain Contact client Métier d'avenir
 Projet transfrontalier qui vise à accroître la mobilité et à favoriser l'insertion du diplômé sur le marché de l'emploi transfrontalier

Finalité

Diplôme de Coordination et d'Encadrement homologué par la Communauté française
 Ce métier est positionné au niveau 5 du cadre européen des qualifications

Conditions d'accès

La formation « Technicien-coordonateur en rénovation énergétique » est régie par des conditions d'admission particulières liées à cette formation

Est admis à la formation de coordination et d'encadrement **Technicien-coordonateur en rénovation énergétique**, la personne qui possède :

- soit un diplôme d'une formation de chef d'entreprise IFAPME « Entrepreneur général » ;
- soit un diplôme d'une formation de coordination et d'encadrement IFAPME « Métreur-deviseur à orientation PEB » ou « Gestionnaire de chantier » ;
- soit un diplôme de l'enseignement supérieur ou universitaire à orientation construction ;
- soit un certificat de qualification délivré à l'issue d'une 7^{ème} technique de qualification :
 - Technicien en encadrement de chantier.
 - Technicien spécialisé en métrés et devis.

Les personnes qui ne sont pas porteurs de l'un de ces diplômes ou certificats peuvent toutefois être admis aux cours, sous réserve de l'accord du Conseiller pédagogique de l'IFAPME. L'accès à cette formation pourrait être octroyé aux détenteurs de diplômes en lien avec le secteur de la construction ou de titres officiels de compétences validées ou acquises en formation (par exemples : certificat de compétences acquises en formation, certificat de formation professionnelle spécifique, titres de validation de compétences).

Pour pouvoir être prise en considération, l'activité professionnelle doit avoir été exercée au cours des dix années précédant la demande d'inscription aux cours.

Aptitudes

La pratique de cette formation et de ce métier nécessite un certain nombre de qualités comme :

Maîtrise des outils digitaux qui lui permettent de réaliser une analyse environnementale du bâtiment et des différents éléments architecturaux du projet.

Un esprit critique afin de prendre des décisions scientifiques, neutres et adaptées au marché de la construction et aux besoins du maître d'oeuvre.

Bonnes compétences communicationnelles nécessaires à la défense et à l'argumentation de son projet auprès de sa hiérarchie et du maître d'oeuvre.

Programme

1ère année :

K84/25 Sensibilisation à la rénovation énergétique (4h)

K84/25 Introduction à la construction durable (4h)

K84/25 Examen physique du bâtiment (44h) :

 K84/25 Base de la thermique des bâtiments (22h)

 K84/25 Etat des lieux des bâtiments (22h)

K84/25 Elaboration du diagnostic énergétique (76h) :

 K84/25 Techniques d'isolation dont travaux pratiques Praxibat/Maison didactique (30h)

 K84/25 Techniques des fluides dont travaux pratiques Praxibat/Maison didactique (30h)

 K84/25 Environnement digital (8h)

 K84/25 Economie de la rénovation énergétique (8h)

K84/25 Elaboration du projet de rénovation énergétique (16h)

K84/25 Présentation de la proposition de rénovation énergétique (12h)

K84/25 Réception et contrôle de fin de chantier (16h)

K84/25 Ateliers collaboratifs – Applications pratiques (20h)

K84/25 Management de projets (24h)

K84/25 Communication – principes généraux (20h)

K84/25 Suivi TFE (20h)

S'inscrire à une formation pour adultes

Délais et informations

Les inscriptions sont **ouvertes jusqu'au fin octobre**. En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**. Il est possible de s'inscrire à certaines formations (<https://www.ifapme.be/rentree-janvier>) pendant le mois de **janvier**.

Des droits d'inscription sont requis. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le Centre IFAPME (<https://ifapme.be/centres>) qui organise la formation.

S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une formation à un "métier en pénurie" (<https://ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques-60-formations-ifapme-y-repondent>), une **attestation d'inscription au FOREM** (<https://www.leforem.be/>) pour profiter d'un possible incitant financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivants :

votre carte d'identité

la preuve de votre inscription à la formation.

Des incitatifs pour vous former à un métier du secteur de la Construction !

Dans le cadre du Plan de reconstruction de la Wallonie, l'IFAPME, le Gouvernement wallon, [Embuild](https://embuild.be/fr) (<https://embuild.be/fr>) et [Constructiv](https://constructiv.be/fr-BE/) (<https://constructiv.be/fr-BE/>), mettent en place des mesures concrètes pour booster l'envie et l'intérêt de celles et ceux qui envisagent de se former dans le secteur de la Construction.

Encadrement intensifié de la part des Référents IFAPME.

Certifications par module : après chaque année de formation, les apprenants et apprenantes ont la possibilité d'obtenir une certification attestant de la maîtrise des compétences acquises. Cette reconnaissance prend la forme d'un CeCAF ou d'un RAF.

Le Gouvernement wallon propose également des incitatifs pour booster les formations en alternance de l'IFAPME pour ces mêmes métiers :

Prime de 2000 € pour les apprenants IFAPME en alternance, inscrits dans ces filières (conditions spécifiques pour les primo-entrants) : [la liste des formations concernées](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-reconstruction-formations) (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-reconstruction-formations>)

Un chèque permis de conduire pour faciliter la mobilité des apprenants et apprenantes en alternance de minimum 17 ans. Cette aide est valable pour le permis B (voiture) ou le permis AM (cyclomoteur) : [la liste des formations concernées](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#cheque-mobilite-beneficiaire) (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#cheque-mobilite-beneficiaire>)

Retrouvez toutes les mesures et les informations sur [notre actualité consacrée au Plan de reconstruction](https://www.ifapme.be/reconstruction) (<https://www.ifapme.be/reconstruction>).



Verviers

Rue de Limbourg, 37 4800 Verviers

087/32.54.54

Secrétariat :

Du lundi au jeudi : de 8h30 à 21h30

Le vendredi : de 8h30 à 12h

/

fce.verviers@centreifapme.be

Type d'inscription

Au Centre/lieu de formation

Dispenses partielles

Consultez votre centre pour en savoir plus.